

TAREX

2001 / 2002

Répertoire professionnel

la législation
les articles TIPS
le préparatoire
l'herboristerie
la phytothérapie
l'aromathérapie
l'homéopathie

Quelques précisions sur la tarification

1 - NOMENCLATURE

- Le chiffre indiqué après certains liquides indique le nombre de gouttes au gramme.
- Les prix d'achat utilisés pour le calcul du prix public indicatif sont ceux des plus petites quantités disponibles chez le fournisseur.

2 - TABLEAUX

Les prix comprennent :

- Le montant du produit calculé d'après le tarif (minimum de perception : 0,12 euros).
- L'indemnité de division, pour quantité inférieure à la quantité unitaire.

3 - REMBOURSEMENT DES PRÉPARATIONS MAGISTRALES

Le décret n° 89-496 du 12 juillet 1989 réglementant la prise en charge des préparations magistrales et l'arrêté d'application du 12 décembre 1989 fixant la liste des substances, compositions et formes pharmaceutiques en dehors de laquelle aucune prise en charge n'est possible ont été annulés par un arrêt du Conseil d'Etat du 15 avril 1996 (J.O. du 21 juin 1997).

En conséquence, et en l'absence de nouveaux textes législatifs, on revient à la situation antérieure au 12 juillet 1989, c'est-à-dire à l'application du Tarif Pharmaceutique National (TPN) pour la tarification des préparations remboursables.

Les pharmaciens ne peuvent facturer en tant que préparations magistrales remboursables que des mélanges ne contenant que des substances inscrites au TPN. La liste de ces substances figure pages 267 à 270. Les substances doivent être comptabilisées au prix figurant au TPN. Ce prix est indiqué dans la colonne intitulée «Prix TPN 1974» de la nomenclature. Les prix des manipulations et des formes remboursées sont décrits de la page 283 à la page 286.

HONORAIRES ET MANIPULATIONS ALLOPATHIE

Désignation	Prix
GÉNÉRALITÉS	
PRODUITS DÉLIVRÉS EN NATURE	
En quantité inférieure à quantité unitaire : calculer le prix proportionnellement au prix de la quantité unitaire puis ajouter l'indemnité de Division :	0,07
Minimum de perception de tout Produit délivré en nature (Indemnité de 0,07 € comprise)	0,12
DIVERS	
Service d'urgence :	
– de 7 h à 21 h	0,99
– (Officine fermée) – de 21 h à 7 h	3,96
– Dimanches et Jours fériés :	
– (Service assuré à volets fermés) de 7 h à 21 h	1,98
– Copie d'Ordonnance (Obligatoire ou demandée)	0,23
– Minimum de perception par produit entrant dans une préparation magistrale	0,08
MANIPULATIONS	
En cas de manipulations multiples, un seul supplément est à ajouter (le plus élevé).	
– Stérilisation :	
– Bain-marie	0,64
– Autoclave	0,69
– Tyndallisation	1,05
– Manipulation aseptique (ex. : Antibiotiques)	0,49
– Contusion, concassage, décortication	0,23
– Mélange grossier sels cristallisés	0,12
– Indemnité décoloration ou désodorisation	0,17

Désignation	Prix	Désignation	Prix
FORMES REMBOURSÉES			
Ampoules			
– Préparation de la solution (voir indemnités pour préparations liquides) Soluté apyrogène : majoration de	0,42		
A) Mise en Ampoules Injectables			
– de 1 à 5 ml, jusqu'à 6 amp.	0,73		
– supplément à partir de 7 amp. (par unité)	0,12		
– de 10 à 20 ml, jusqu'à 6 amp.	1,20		
– supplément à partir de 7 amp. (par unité)	0,18		
– par ampoule de :			
– 30 ml	0,34		
– 60 ml	0,50		
– 100 ml et 125 ml	0,64		
– 250 ml	0,84		
– 500 ml	1,25		
– 1 000 ml	2,09		
– Stérilisation : Autoclave	0,69		
– Tyndallisation	1,05		
B) Mise en Ampoules Buvables			
– de 1 à 5 ml, jusqu'à 6 amp.	0,64		
– supplément à partir de 7 amp. (par unité)	0,11		
– de 10 à 20 ml, jusqu'à 6 amp.	0,98		
– supplément à partir de 7 amp. (par unité)	0,18		
Cachets et paquets			
– Préparation de la poudre.			
– Division :			
• jusqu'à 10 (prix global)	0,44		
• de 11 à 30, par unité	0,06		
• plus de 30, par unité	0,05		
Cette indemnité comprend la fourniture des cupules, papiers, sachets.			
Collyres			
a) Aqueux ou huileux			
Préparation d'un liquide :			
– Stérilisation bain-marie obligatoire	0,64		
– Tyndallisation	1,05		
– Mise en Ampoule comprise	0,10		
b) Pulvérulents			
– Voir poudres composées porphyrisées.			
Comprimés			
Division :			
– pour les 10 premiers (prix global)	0,24		
– plus de 10, par unité	0,02		
Gélules			
Préparation masse : voir indemnités fixées pour les préparations liquides ou pour les poudres composées			
Division :			
– jusqu'à 10 (prix global)	0,79		
– au-dessus de 10 (par unité)	0,08		
Liquides			
Préparation :			
– jusqu'à 2 composants	0,64		
– supplément par composant	0,08		
Indemnités (ne pas cumuler) :			
Feu, Mortier, Filtre ou Macération	0,23		
Loochs et émulsions			
Préparation d'un liquide :			
Les composants spécifiques sont tarifés séparément mais ils comptent pour un seul composant.			
Indemnités :			
– jusqu'à 500 g	0,44		
– au-dessus de 500 g	0,50		
Pilules (l'excipient, non tarifé, compte pour un composant)			
Préparation masse :			
– jusqu'à 2 composants	0,81		
– supplément par composant	0,12		
Division :			
– pour les 10 premiers (indemnité forfaitaire globale)	0,44		
– de 11 à 30 (par unité)	0,06		
– plus de 30 (par unité)	0,05		
Majoration :			
– vernies ou argentées	0,35		
– autres enrobages	0,64		
Plantes			
– Mélange : par composant	0,08		
– Division en paquet, par paquet (sac compris)	0,14		

Désignation	Prix
Pommades et glycéris	
Manipulation :	
- jusqu'à 2 composants	0,73
- supplément par composant	0,08
Indemnités (ne pas cumuler) :	
- Feu, porphyrisation, liquides ou extraits	0,23
Suppléments :	
- plus de 250 g	0,46
- mise en tube	0,14
- mise en cartouches	0,06
Poudres composées	
Manipulation :	
- jusqu'à 2 composants	0,73
- supplément par composant	0,08
Indemnités (ne pas cumuler) :	
Porphyrisation, liquides ou extraits	0,23
Supplément : plus de 500 g	0,46
Suppositoires et ovules	
Manipulation (l'excipient est tarifé pour un composant) :	
- jusqu'à 2 composants	0,70
- supplément par composant	0,11
Division :	
- les 6 premiers (prix global)	0,55
- plus de 6 (par unité)	0,07

Barème indicatif des tarifs horaires de manipulation pour préparations non remboursées

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	TARIF DE L'HEURE DE MANIPULATION en euros	TARIF DE LA 1/2 HEURE DE MANIPULATION en euros
PRÉPARATEURS		
Coefficient 230	13,92	6,96
- 240	14,51	7,26
- 260	15,73	7,87
- 280	16,94	8,48
- 290	17,55	8,77
- 300	18,14	9,07
CADRES		
Coefficient 400	24,19	12,10
- 500	30,25	15,12

Notre barème, purement indicatif, s'appuie sur la grille des salaires en pharmacie applicable au 1/01/2001.

Les charges de l'employeur, ainsi qu'une marge moyenne, ont été intégrées dans notre calcul pour aboutir à un tarif horaire de manipulation conforme à la réalité économique de l'officine.

Tarif des récipients

FLACONS NORMALISÉS		
	Ronds blancs	Ronds jaunes
15 ml	0,43	0,43
30 ml	0,40	0,40
60 ml	0,46	0,43
90 ml	0,53	0,54
100 ml	0,56	0,56
125 ml	0,56	0,56
150 ml	0,61	0,65
200 ml	0,77	0,81
250 ml	0,85	0,80
300 ml	0,93	1,01
500 ml	1,28	1,28
1 l	2,57	1,88

FLACONS Compte-gouttes capillaires	
10 ml	1,05
15 ml	1,02
30 ml	1,04
60 ml	1,07
90 ml	1,30
125 ml	1,29

FLACONS CORICIDES	
avec tige, complet	
4 ml	0,77
8 ml	0,78

PILULIERS	
Verre blanc	
18 ml	0,38
25 ml	0,40
30 ml	0,37
47 ml	0,53
67 ml	0,66

BOUILLOTTES	
Bouillottes rondes	
50 ml	0,66
125 ml	0,89
250 ml	1,30
500 ml	2,12
1 l	3,05

POTS À ONGUENTS	
30 ml	0,41
45 ml	0,46
60 ml	0,69
90 ml	0,69
100 ml	0,74
125 ml	0,74

POTS À ONGUENTS	
Opale	
1,46	0,41
1,68	0,46
2,33	0,69
2,77	0,69
2,77	0,74

Boîtes pour conditionnement

Boîtes en carton, pliantes pour cachets et gélules

12 cachets	le paquet de 100	15,66
20 cachets	le paquet de 100	18,77
30 cachets	le paquet de 100	17,87

Boîtes en carton, rondes pour poudres et gélules

N° 6	100 ml	les 10	25,18
N° 8	200 ml	les 10	30,66
N° 10	375 ml	les 10	33,02

Boîtes en polystyrène cristal transparent, rectangulaires

Hauteur 22 mm	les 10	3,99
Hauteur 30 mm	les 10	4,97

Boîtes en polystyrène cristal transparent, rondes

Diamètre 60 mm	hauteur 30 mm	les 10	10,20
Diamètre 80 mm	hauteur 35 mm	les 10	12,32

Sachet Papier Toutes Tailles

0,15

Tubes à pommade

Sans canule 30 g	la douzaine	6,02
Sans canule 50 g	la douzaine	6,46
Sans canule 60 g	la douzaine	6,82
Avec canule fixe 10 g	la douzaine	7,55
Avec canule fixe 30 g	la douzaine	7,81

Désignation



Désignation	TVA %	Quantité unitaire	P.P. indicatif
AIRELLE feuilles	5,5	250 g	13,23
ANGÉLIQUE semence	5,5	250 g	21,32
ANIS VERT fruit	5,5	1 kg	27,56
ARMOISE sommités coupées	5,5	250 g	13,60
ARTICHAUT feuilles	5,5	500 g	20,21
ASPERULE ODORANTE plante coupée	5,5	250 g	18,01
AUBÉPINE fleurs	5,5	500 g	45,94
..... sommités fleuries	5,5	500 g	19,48
BADIANE fruit	5,5	1 kg	52,17
BARDANE racines coupées	5,5	500 g	19,85
BASILIC feuilles mondées	5,5	250 g	11,03
BLEUET pétales	5,5	100 g	24,63
BOLDO feuilles	5,5	500 g	20,21
BOULLON BLANC fleurs	5,5	250 g	16,20
BOULEAU feuilles coupées	5,5	500 g	13,97
BOURDAINE écorce coupée	5,5	500 g	15,07
BOURGEONS de PIN	5,5	250 g	21,69
BOURRACHE sommités	5,5	250 g	12,87
BRUYÈRE fleurs	5,5	500 g	30,88
BUIS feuille	5,5	250 g	10,87
CAMOMILLE allemande (Matricaire)	5,5	250 g	18,01
..... romaine	5,5	1 kg	95,19
CANNELLE de CEYLAN écorce concassée	5,5	250 g	20,21
CARVI fruit	5,5	250 g	12,87
CASSIS feuilles	5,5	500 g	29,22
CENTAURÉE sommités fleuries	5,5	500 g	25,36
CERISE QUEUES	5,5	1 kg	21,32
CHICOREE racine coupée	5,5	250 g	12,26
CHIENDENT rhizome coupée	5,5	500 g	16,54
CORIANBRE fruits	5,5	500 g	10,66
CYNORRHODON baies	5,5	500 g	13,97
EUCALYPTUS feuilles	5,5	1 kg	18,01
FENOUIL semence	5,5	1 kg	19,85
FÉNUGREC graines	5,5	500 g	10,66
FLEURS PECTORALES Codex	5,5	250 g	58,51
FRÈNE feuilles	5,5	1 kg	23,90
FUCUS VESICULOSUS (Varech)	5,5	500 g	10,66
FUMETERRE plante coupée	5,5	250 g	13,97
GENEVRIER baies	5,5	250 g	12,13
GENTIANE racines coupées	5,5	250 g	20,21
GINKGO BILOBA feuille coupée	5,5	250 g	15,81
GRAINE de LIN triée	5,5	1 kg	12,13
GUI feuilles	5,5	250 g	12,13
GUIMAUVE racines coupées	5,5	500 g	34,19
HAMAMELIS VIRGINIE feuilles coupées	5,5	250 g	20,21
HARICOT COSSE coupée	5,5	250 g	11,76
HARPAGOPHYTUM racine	5,5	250 g	18,75
LAVANDE fleurs	5,5	500 g	31,27
LIÈRE TERRESTRE feuilles	5,5	250 g	15,44
LYCOPODE	5,5	250 g	31,40

Désignation

Désignation	TVA %	Quantité unitaire	P.P. indicatif
MAÏS stigmatés	5,5	250 g	12,87
MATÉ VERT feuilles	5,5	250 g	13,60
MAUVE feuilles	5,5	250 g	13,60
..... fleurs	5,5	250 g	36,39
MÉLILOT sommités	5,5	250 g	12,87
MÉLISSA officinale feuilles	5,5	250 g	18,01
MENTHE feuilles mondées	5,5	1 kg	58,83
MILLE FEUILLE sommités coupées	5,5	500 g	16,20
MILLEPERTUIS sommités coupées	5,5	500 g	21,21
NOYER feuilles	5,5	500 g	12,87
OLIVIER feuilles	5,5	1 kg	13,97
ORANGE AMÈRE écorce ruban	5,5	250 g	10,66
ORANGER BIGARADIER feuilles	5,5	500 g	20,21
ORTHOSIPHON feuille coupée	5,5	250 g	16,20
ORTIE BLANCHE (Lamier blanc) sommités	5,5	250 g	12,87
ORTIE PIQUANTE plante coupée	5,5	250 g	12,50
PANAMA bois coupé	5,5	500 g	13,97
PASSIFLORE plante coupée	5,5	500 g	22,43
PENSÉE SAUVAGE plantes coupées	5,5	250 g	12,13
PILOSELLE plante coupée	5,5	250 g	17,65
PISSENLIT feuille coupée	5,5	250 g	12,50
..... racine coupée	5,5	500 g	27,56
PLANTAIN plante coupée	5,5	250 g	12,87
PRÊLE DES CHAMPS plante coupée	5,5	500 g	12,50
PSYLLIUM graines	5,5	1 kg	21,69
QUINQUINA ROUGE écorce coupée	5,5	250 g	12,87
REGLISSE bâtons	5,5	1 kg	29,03
..... racine coupée	5,5	500 g	22,79
REINE des PRÉS fleurs	5,5	500 g	49,62
..... sommité coupée	5,5	1 kg	36,39
RHUBARBE racine coupée	5,5	250 g	18,01
ROMARIN feuille	5,5	500 g	10,66
SAFRAN stigmatés	5,5	10 g	51,02
SAPONAIRE plante coupée	5,5	250 g	12,50
SARRIETTE feuille mondée	5,5	250 g	17,28
SAUGE feuilles	5,5	500 g	21,69
SÉNÉ loliole mondé	5,5	1 kg	13,97
..... foliicules	5,5	500 g	12,13
SERPOLET sommités fleuries	5,5	250 g	29,41
SOUCI pétales	5,5	250 g	16,54
SUREAU fleurs	5,5	250 g	19,12
THE Noir	5,5	500 g	15,07
..... Vert	5,5	500 g	21,69
THYM mondé	5,5	1 kg	93,72
TILLEUL de Carpentras	5,5	250 g	10,87
TILLEUL AUBIER coupé sombre	5,5	500 g	27,94
VALÉRIANE racine coupée	5,5	100 g	68,36
VANILLE BOURBON gousses	5,5	250 g	13,23
VERGERETTE coupée	5,5	250 g	13,97
VÉRONIQUE sommités	5,5	1 kg	58,08
VERVEINE odorante	5,5	1 kg	36,39
VIGNE ROUGE feuille coupée	5,5	1 kg